

Engagement #53 : Accroître l'ouverture et l'impact des travaux de la Cour des comptes auprès des citoyens

<p>Date de début et de fin de l'engagement</p> <p>2021 – 2023 (engagement nouveau)</p> <p>Agence / acteur d'exécution principal</p> <p>Cour des comptes</p>

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

La Cour des comptes se distingue des inspections générales et des autres corps de contrôle par sa capacité à maîtriser son programme d'enquête et sa communication et par les procédures spécifiques qu'elle applique à ses contrôles et enquêtes. Cette marge de manœuvre, reflet de son indépendance, lui permet de s'adapter à la diversité des organismes et à la complexité variable des contrôles. Dans le contexte de défiance envers les institutions publiques qui s'est fait jour et comme l'ont confirmé les contributions issues du Grand débat national, la Cour des comptes peut contribuer à réparer le lien entre les pouvoirs publics et le citoyen, en produisant des informations objectives, fiables et chiffrées pour contribuer à enrayer le phénomène des « infox », et soulignant souvent la capacité du secteur public à se transformer et à évoluer.

En outre, si 100 % des travaux des CRTC sont aujourd'hui publiés, seuls 60 % des travaux de la Cour des comptes le sont. Par ailleurs, le délai moyen d'enquête peut être jugé relativement long (15 mois en comptant toutes les étapes de la procédure) ce qui peut créer un décalage avec le temps de l'action et de la décision publiques et priver de leur pertinence certaines observations et recommandations. Ces dernières doivent être facilement appropriables par les décideurs publics et compréhensibles par les citoyens. Cela conduit donc la Cour des comptes à réformer sa communication externe et à accroître encore l'impact de ses travaux dans le débat et la décisions publics.

Quel est l'engagement ?

La Cour des comptes entend rendre ses travaux intégralement publics, appropriables et au service d'un débat public de qualité.

Dans le cadre du projet stratégique « JF 2025 », la Cour souhaite donc désormais renforcer encore plus sa place dans le débat public et valoriser davantage son expertise, en instituant de nouveaux modes de communication, en s'engageant à publier l'intégralité de ses travaux et en se fixant pour objectif de s'adresser à l'ensemble des citoyens, notamment les plus jeunes.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Au-delà de la mise à disposition de l'intégralité des travaux à horizon 2025 (sauf exceptions tenant aux secrets protégés par la loi et aux règles qui prévalent dans les

enquêtes demandées par le Parlement ou le Gouvernement), l'enjeu est bien que les citoyens et plus généralement la société puissent s'en saisir pour alimenter le débat public avec des données de qualité. Pour ce faire, la Cour des comptes renforcera sa démarche d'ouverture à travers ces différentes sous-actions :

- 1) Organiser des réunions de restitution auprès des citoyens pour présenter des travaux de la Cour (2021) ;
- 2) Communiquer sur toutes les publications de la Cour, au moment de leur mise à disposition et à long terme pour les valoriser dans le débat public (2025) ;
- 3) Réformer la charte graphique et le site Internet de la Cour des comptes, pour guider le lecteur ou la lectrice de façon plus interactive (2023) ;
- 4) Instituer de nouveaux modes de communication, pour toucher tous les publics (vidéos, podcast, infographies) (2021) ;
- 5) Simplifier et densifier la communication autour du suivi des recommandations, par la mise en place d'un baromètre de suivi par chambre publié sur notre site et mis à jour à échéances régulières (2023).

Faciliter l'appropriation des travaux de la Cour des comptes passe également par une évolution des pratiques de production des rapports qui permettra de porter à la connaissance du grand public les informations utiles au débat public dans la bonne temporalité et avec une plus grande opérationnalité. La Cour des comptes entend donc :

- 6) Réduire le temps d'enquête moyen, en retenant 8 mois comme nouvel objectif (2025) ;
- 7) Clarifier et renforcer le caractère opérationnel des recommandations présentées dans les travaux de la Cour, pour faciliter leur appropriation (calendrier, chiffrage, scénarios de mise en œuvre devant figurer en annexe) (2023) ;
- 8) Expérimenter une procédure rapide dite d'« audit flash » pour renforcer la réactivité des travaux de la Cour et expertiser en quelques mois le coût d'un dispositif ou d'une mesure (2021).

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

L'engagement est pertinent pour les valeurs suivantes :

- Transparence à travers la mise à disposition de nouveaux contenus et de rapports jusque-là non publics, le renforcement de l'accessibilité des informations disponibles et le renforcement des informations rendues publics ;
- Renforcement de la redevabilité publique à travers la publicité des travaux de contrôle, d'enquête ou d'évaluation portant sur des organismes et politiques publiques.

Informations supplémentaires

La Cour a déjà, dans le cadre de ses plans d'action précédents, largement ouvert ses productions au grand public : plus de 170 jeux de données, mais aussi des codes sources d'application et des guides méthodologiques ont ainsi été rendus publics.

Cet engagement s'inscrit plus largement dans le cadre du projet de réflexion stratégique « JF 2025 ».